

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE



RELAXÉS !


ROUANNINE



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

FPH

4 DÉCEMBRE 2014



*“ Il est temps pour
la nouvelle génération
de poursuivre la lutte contre
les injustices sociales et pour
les droits de l'humanité.
C'est entre vos mains ”*

NELSON MANDELA

UNE FORCE DÉDIÉE

AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES ET AUX GRANDES ENTREPRISES



• PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • SANTÉ • RETRAITE

NOS ATOUTS

PROXIMITÉ

- Près de 700 agences locales et plus de 1 500 conseillers mutualistes

SOINS DE QUALITÉ ET PRÉVENTION

- Plus de 2 500 structures de soins et d'accompagnement mutualistes
- Nombreuses actions de prévention

NOS VALEURS

- Non lucrativité
- Solidarité
- Action sociale

ACCOMPAGNEMENT

- Aide et conseil pour la construction et la rédaction d'accords collectifs auprès des négociateurs
- Formations à la protection sociale

Mutex et ses mutuelles partenaires

sont à vos côtés pour vous constituer une protection sociale complémentaire collective efficace et solidaire.

N'hésitez pas à nous contacter

collectif@mutex.fr • www.mutex.fr

L'alliance *mutualiste* à vos côtés



ÉDITO

par Nathalie GAMIOCHIPI
Secrétaire Générale



4-5

LIBERTÉS SYNDICALES :

- LES « 5 DE ROANNE » RELAXÉS !
- HOMMAGE À NELSON MANDELA

6

PSYCHIATRIE :

Y A-T-IL ENCORE DE LA PLACE POUR L'HUMAIN EN PSYCHIATRIE ?

7-8

ACTUALITÉ :

MÉDECINS, INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE EN LUTTE

9-12

VIE SYNDICALE :

CONGRÈS DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ PRIVÉE DU 7 AU 11 OCTOBRE 2013 À BALARUC-LES-BAINS

13-15

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

17

CONSEIL DES PRUD'HOMMES :

LEUR REMISE EN CAUSE SERAIT UNE ATTEINTE GRAVE À LA DÉMOCRATIE !

18

EN BREF



Cher-es camarades,

En ce début d'année, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux.

Je vous souhaite d'être combattifs, solidaires, tenaces, révolutionnaires, optimistes. A l'instar de nos camarades de Roanne, qui après avoir été relaxés par le Tribunal correctionnel, ont appris le 31 décembre 2013 que le Parquet de Lyon donnait instruction au procureur de relever l'appel. Cet acharnement est une provocation inacceptable. Nous sommes tous concernés.

Des situations semblables se multiplient partout, nous devons y faire barrage, et par notre détermination collective démontrer que, loin de nous affaiblir, ces attaques nous renforcent.

Nous allons avoir besoin d'être plus forts pour mener les luttes, amorcer de vrais changements et faire aboutir notre revendication d'un grand service public de Santé et d'Action Sociale.

Alors, faisons grandir la CGT, faisons connaître nos propositions, débattons-en avec nos collègues, invitons-les à rejoindre la CGT !

En 2014, il nous faudra également relever le défi des élections professionnelles dans le privé et le 4 décembre dans la Fonction publique. Ces échéances seront le fil conducteur de notre année, afin de renforcer notre influence et notre représentativité pour peser sur les décisions et encore mieux porter la parole des salarié-es, pour la défense et la conquête de droits nouveaux.

Publication de la Fédération
de la santé et de l'action sociale
Commission paritaire n° 1010 S 06676

ISSN : 0299-0369

Tirage : 70 000 exemplaires

Directeur de la publication :
Nathalie GAMIOCHIPI

Rédacteur en chef :
Bruno JARDIN

263, rue de Paris - case 538
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. 01 55 82 87 88 / 87 70

PAO : CARRÉMENT COM
Tél. 01 43 02 08 35

Impression :
RIVET PRESSE ÉDITION
Tél. 05 55 04 49 50

Le tribunal correctionnel de Roanne (Loire) a prononcé la relaxe des cinq militants de la CGT qui étaient poursuivis pour avoir refusé un prélèvement ADN. Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées devant le palais de justice de Roanne au moment du délibéré. C'est une victoire pour toute la CGT mobilisée autour des cinq militants et engagée dans la défense des libertés d'actions syndicales et contre la criminalisation des conflits sociaux par le patronat.

Petit retour en arrière

« Casse-toi pov con ! » C'est pour avoir tagué cette phrase sur un mur de la sous-préfecture de Roanne, lors d'une manifestation contre la réforme des retraites de 2010, que les 5 militant-es CGT se sont retrouvé-es au cœur d'une infernale machine à broyer du syndicaliste !

L'acharnement et le zèle de la justice dans cette affaire ont été scandaleux !



Traité-es comme des criminel-les pour avoir pris la liberté d'agir et de s'exprimer, nos cinq camarades roannais, Cristel, Didier, Gérald, Jean-Paul et Christian, ont été convoqué-es au tribunal correctionnel de Roanne le 5 novembre pour avoir refusé le prélèvement ADN que la justice voulait leur imposer après que la Cour d'appel de Lyon les aient déclarés coupables, mais dispensé-es de peine.

Pour avoir refusé le prélèvement ADN : 1 mois de prison avec sursis

Telles étaient les réquisitions du procureur le 5 novembre à Roanne. En face de lui, venus de toute la France, près de 20 000 militant-es, salarié-es, retraité-es se sont mobilisé-es pour dire « STOP, cette société de répression on n'en veut pas ! ».



Tous les militant-es, les salarié-es se sont senti-es concerné-es car la répression syndicale n'épargne personne.

L'affaire des cinq militant-es CGT de Roanne est le symbole de l'acharnement du pouvoir, de la justice et du patronat contre toute forme d'action et d'expression syndicale que les dirigeants ne peuvent maîtriser.



Aujourd'hui comme toujours, d'ailleurs, le patronat et le gouvernement ne veulent que des militant-es dociles, et tous ceux qui résistent et organisent un front contre leurs politiques d'austérité et d'exploitation deviennent des ennemis à écarter et à réprimer...



Toute la CGT salue cette victoire

Le 17 décembre, le tribunal a prononcé la nullité de la garde à vue dont ils avaient été victimes, la relaxe pour le refus de se soumettre au prélèvement de leur ADN et la non-obligation de se soumettre à tout prélèvement d'empreinte génétique. C'est un jugement en dernier ressort, ce qui signifie qu'il est définitif.



© Patbernaud

C'est en effet une grande victoire ainsi qu'un immense soulagement pour nos cinq camarades qui, depuis le 23 septembre 2010, subissent l'acharnement politique et judiciaire du procureur de la République et de la

commissaire de police de Roanne. Leur combat était devenu celui de tous les militants CGT victimes de la criminalisation de l'action syndicale.

Quelle belle leçon de solidarité ! Quelle belle leçon de syndicalisme rassemblé !

Il convient aussi d'apprécier la portée novatrice de ce jugement. Ce n'est pas une simple relaxe qui vient d'être prononcée, c'est la condamnation sans appel de l'acharnement politique et judiciaire contre les militant-es CGT qui agissent dans le cadre de leur mandat syndical pour défendre l'intérêt général des salarié-es. Tout comme le rassemblement du 5 novembre, cette relaxe porte bien au-delà des « 5 de Roanne », elle prend ici une résonance nationale.

Le gouvernement, sa majorité parlementaire doivent entendre ce message et donner suite aux propositions de la CGT :

- une loi d'amnistie ;
- une loi pour renforcer la protection des militant-es syndicaux et associatifs qui agissent dans le cadre d'action collective ;
- une loi pour supprimer tous les militant-es syndicaux et associatifs de la liste du fichier des prélèvements génétiques.

DERNIÈRE MINUTE :

**NOUS APPRENNONS QUE LE PARQUET DE LYON FAIT APPEL...
RESTONS MOBILISÉS. A SUIVRE !**

LE MONDE EST EN PEINE !

Extraits de l'allocution de Thierry Lepaon en hommage à Nelson Mandela.



HANS BERTON / SYGMA / GETTIS

« Madiba n'est plus, et notre cœur saigne, comme celui de toutes les femmes et de tous les hommes qui estimaient son œuvre. La CGT a pris une part décisive en France au cours des années 80 dans la lutte contre le régime d'apartheid et pour la libération de Mandela des

geôles du régime. Notre organisation a soutenu et hébergé nombre de militants de l'ANC, de syndicalistes sud-africains en exil au cours de ces sombres années.

Elle partage avec Nelson Mandela une profonde unité de vue, au fondement de ses combats pour la liberté, l'égalité et la fraternité, pour l'établissement d'une nation arc-en-ciel sur les décombres du système ségrégationniste. C'est ce qui rend son départ d'autant plus douloureux ; mais cela doit, dans le même temps, nous donner la force de relever les défis qui honoreront sa mémoire et poursuivront son chemin. Face à la disparition de cette éminente figure de l'histoire de

l'humanité, la CGT se devait en effet d'être aux côtés du peuple sud-africain dans le deuil, au nom du passé qui nous lie depuis si longtemps, mais aussi au nom de l'avenir que nous ne manquerons pas d'écrire ensemble au service de l'émancipation des travailleurs...

Nous sommes fiers d'avoir pu engager la CGT dans ces actions de soutien, et je salue tous nos militants qui, parfois, ont pris des risques pour servir nos idéaux.

Tout au long de l'apartheid, la CGT a organisé des manifestations de masse pour mobiliser les travailleurs de France, et plus largement l'opinion publique, sur les crimes perpétrés par le régime.

Le souvenir du 2 février 1990, jour de la libération de Nelson Mandela, reste pour moi, comme pour tous les militant-es de la CGT, un moment intensément empreint d'émotion...

Il fut un commencement bien davantage qu'un achèvement. L'histoire des 20 dernières années de la nouvelle Afrique du Sud, avec ses succès, ses espoirs et ses déceptions, l'illustre avec éclat...

Dans ce monde en crise, secoué par les convulsions d'un capitalisme dévastateur, ravageant les solidarités humaines et l'environnement, notre devoir est de tracer un nouveau chemin.

Il doit se fonder sur les idéaux de justice et d'égalité que portait Nelson MANDELA...

L'exemple de Nelson MANDELA nous montre le chemin... »

Y-A-T-IL ENCORE DE LA PLACE POUR L'HUMAIN EN PSYCHIATRIE ?

Le 21 novembre 2013, à l'initiative du collectif régional CGT Psy à Bailleul dans le Nord, s'est tenu un colloque intitulé : « Y-a-t-il encore de la place pour l'humain en psychiatrie ? ». Cette initiative a connu un grand succès tant quantitatif que qualitatif. Elle a vu le rassemblement de 330 personnes principalement de la région. En parallèle de l'initiative, la Commission Nationale Psychiatrie de la Fédération s'est réunie pour préparer les Rencontres Nationales de la Psychiatrie qui auront lieu les 2 et 3 avril 2014 à Montreuil (93).

La situation en psychiatrie : triste bilan !

Ce colloque, bien qu'organisé par la CGT, s'adressait à tous les acteurs de la psychiatrie, syndiqués ou non. Il a rassemblé des représentants de familles, des internes, des psychiatres et tout un panel des professions paramédicales, de l'ASH jusqu'aux psychologues.



Il a été dressé un très rapide bilan de la situation que connaît la discipline et notamment le délabrement de la pédopsychiatrie...

Il en ressort une volonté commune : replacer réellement l'Humain au centre des prises en charge.

C'est une conception différente de la pensée que l'on voudrait nous imposer selon laquelle il y a lieu d'exclure les patients, de les abandonner aux familles, vers le secteur médico-social, dans la rue et pire, dans les prisons...

Dès l'introduction au débat, il a été souligné que la première contrainte semble être idéologique : « on enferme le fou », or elle est avant tout économique. La Psychiatrie est vidée de sa substance première : l'Humanisme.

Le Professeur Pierre DELION (Chef de Pôle en pédopsychiatrie au CHRU de Lille) a marqué les esprits des participants en dénonçant la Psychiatrie actuelle comme faisant appel à la partie animale de l'individu, sans laisser place aux rapports humains.

Ce qui engendre une prédominance de thérapies médicamenteuses, comportementales, et la place aux nouvelles technologies ou à la seule biologie...

Pour lui, nos pratiques professionnelles ont un indispensable besoin de démocratie. Prendre en charge

des individus souffrant de psychoses nécessite des réunions institutionnelles, des équipes pluridisciplinaires, des modes de prise en charge autour du patient. Patient qui n'accordera sa confiance à l'équipe que si celle-ci entend sa souffrance.

« Repenser » la psychiatrie

D'autres interventions ont porté sur la loi sécuritaire du 5 juillet 2011 et sur le « plan autisme ». Pour la CGT, il est possible de trouver l'argent pour mieux financer la psychiatrie. Cette discipline ne doit plus être le parent pauvre de notre système de santé.

Ce colloque est un vrai point d'appui pour préparer les rencontres nationales qu'organise la Fédération. Lors de ces rencontres, il sera question de la psychiatrie de secteur, des thérapies institutionnelles, de la formation initiale et continue...

Réfléchir au contenu de cet exercice professionnel est un véritable enjeu.

Pour ce faire, la CGT, première organisation syndicale en psychiatrie, se doit de faire des propositions concrètes, à mettre en débat avec l'ensemble de nos collègues...



Les Rencontres nationales de la psychiatrie auront lieu les 2 et 3 avril 2014 à Montreuil. Elles auront pour thème central : « Y-a-t-il encore de la place pour l'humain en psychiatrie ? Exigeons, ensemble, dans le cadre d'un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale, une loi d'orientation et de programmation pour la psychiatrie. »

Pour vous inscrire, contactez votre syndicat CGT.

MÉDECINS, INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE EN LUTTE

2014 s'annonce d'ores et déjà comme une année de luttes. Focus sur quatre professions.

Les sages-femmes ou l'absence de vision de santé publique du gouvernement

Alors que toutes les études montrent l'intérêt pour la santé des patientes, des femmes enceintes et des nouveaux-nés de structurer la prise en charge médicale autour d'une filière de premier recours s'appuyant sur les sages-femmes, toutes les évolutions sont gelées depuis plus de dix ans.

D'où la colère grandissante des sages-femmes qui attendent que leur haut niveau de technicité soit reconnu, que leur grille de rémunérations soit enfin révisée à la hauteur de leurs qualifications.

Au terme de mobilisations fortes au printemps et à l'automne, les sages-femmes ont été reçues à deux reprises par Mmes les ministres Touraine et Fioraso. Beaucoup de paroles réconfortantes sur la place essentielle des sages-femmes.

Quatre groupes de travail ont été lancés sur la périnatalité, l'organisation d'une filière de premier

recours, la formation initiale et continue des sages-femmes, et sur les évolutions statutaires.

Des mois de gesticulations, mais au final rien de concret. Ce qui a laissé le champ libre aux syndicats corporatistes qui rêvent de sortir les sages-femmes du cadre de la Fonction publique hospitalière en pensant qu'elles pourraient accéder à un statut de Praticien Hospitalier à l'égal des Médecins. Chimère.

Les syndicats de médecins et le gouvernement disent déjà que ce n'est pas possible.

Au mieux, les sages-femmes auraient un statut « à part ». Ni praticien hospitalier, ni fonctionnaire hospitalier.

En tout cas avec la garantie d'une perte de droits sociaux (retraite, couverture sociale en cas de maladie ou d'invalidité, décompte du temps de travail).

En contrepartie, rien sur les salaires, car la Ministre des affaires sociales et de la santé a déjà annoncé que le scénario statutaire retenu serait sans influence sur les revalorisations salariales...



Technicien-nes de laboratoire : des conditions de travail qui se dégradent, une mobilisation qui s'organise

Les restructurations de la biologie hospitalière se multiplient, l'offre de soins se réduit et les personnels en subissent tous les méfaits : baisse des effectifs, augmentation de l'activité, mobilité et flexibilité horaire...

Les technicien-nes de laboratoire médical réuni-es au sein du collectif médico-technique de l'Ufmict lancent une consultation pour recenser toutes les réorganisations engagées au sein des établissements de biologie et établir une « cartographie nationale ».

Objectif : engager la mobilisation au cours du premier trimestre 2014.

Directeurs des soins, une légitime reconnaissance qui n'arrive toujours pas !

Depuis des années, les directeurs des soins exigent une reconnaissance de leur profession et de leurs responsabilités.

Mais en refusant de réviser leur classement indiciaire et leur régime indemnitaire, le Ministère refuse aussi de fait de les reconnaître comme directeurs adjoints des établissements hospitaliers publics.

Ce mépris a trop duré. La CGT se mobilise pour que ces revendications aboutissent enfin.

Infirmières : donner un nouveau souffle à la profession

Le métier d'infirmière reste passionnant, pivot de l'équipe de soins, en constante évolution du fait des progrès techniques et de la diversité des tâches qui prévient de toute routine.

Pourtant, **la profession souffre d'un cruel manque de reconnaissance.** Entre vocation et déception, les infirmières exercent dix ans en moyenne puis cherchent

à changer de profession.

La pression professionnelle est croissante : intensification de la charge de travail, productivité d'actes techniques, augmentation des tâches administratives, désorganisation des plannings.

L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle



est devenue problématique.

Aucun retour pour cet engagement professionnel accru.

Au contraire, des rémunérations qui ne sont pas à la hauteur, une perte de la reconnaissance de la pénibilité, des risques professionnels importants.

Donner un souffle nouveau à la profession, c'est revenir au véritable « cœur de métier » de l'infirmier-e et à la relation privilégiée et précieuse qu'il entretient avec le patient ou sa famille.

C'est réaffirmer la valeur du travail en équipe de soins.

C'est aussi reconnaître les responsabilités qui sont assumées avec la contrepartie d'une juste revalorisation professionnelle et salariale.

2014 est une année d'élections professionnelles dans la Fonction publique. C'est aussi un moment décisif pour faire entendre notre voix. Avec la CGT, pour des professionnel-les reconnu-es au sein d'un grand service public de Santé et d'Action Sociale.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la Fédération www.sante.cgt.fr, rubrique « professions ».



CONGRÈS DE L'ACTION SOCIALE

ET DE LA SANTÉ PRIVÉE

DU 7 AU 11 OCTOBRE 2013 À BALARUC-LES-BAINS

Un lieu, deux congrès, une journée commune réunissant les congressistes de nos deux unions fédérales, des débats passionnés, passionnants, et au final des décisions qui engagent toute notre Fédération avec l'ambition de la faire grandir pour faire croître le rapport de force et être à l'offensive en matière de droits et de conquêtes sociales.

SOUS LE PRISME DE L'ACTION SOCIALE

La réflexion et les débats se sont déroulés dans un climat studieux et d'écoute réciproque, parfois enflammés et contradictoires comme il sied aux congrès de la CGT, tout particulièrement à l'UFAS. Pourtant, en dépit de nos ambitions et des travaux réalisés en amont par la direction sortante, de trop nombreux départements n'étaient pas ou sous représentés (62 délégués pour 87 possibles, 19 femmes et 43 hommes, de 27 à 62 ans)...



nationales de luttes ont eu lieu avec plus de 150 participants à chaque fois, les différentes luttes (CCN 51 avec pas moins de 5 rassemblements dont 3 ayant mobilisé plus de 2 000 manifestants à Nantes, Lyon, La Défense, avec comme mot d'ordre « Quand une CCN est attaquée, ce sont toutes les autres qui le sont également », la lutte des Centres de rééducation professionnelle (CRP), celle des Etudiants en travail social. Nous devons améliorer notre travail et notre fonctionnement collectif... Un débat enrichissant a eu lieu sur l'action syndicale au quotidien, la nécessaire organisation dans les territoires, les questions de sens et de contenu des pratiques professionnelles, les exemples de luttes (ANRAS, MORFONDE, EMMAÛS, Le COLOMBIER, etc.).

Dans quel contexte ce congrès se déroule-t-il ?

La baisse du pouvoir d'achat est estimée à 25%, avec 8 millions de pauvres, le toilettage, la révision et la dénonciation de conventions collectives, le harcèlement et la discrimination envers les IRP (Instances représentatives du personnel) et surtout celles représentées par la CGT, de nombreux PSE (Plans de sauvegarde de l'emploi), fusions, absorptions, etc... De nombreuses restructurations et des regroupements ont eu lieu sans que les syndicats, IRP et salarié-es aient leur mot à dire. La loi HPST accélère ce processus ainsi que la mise en place des états généraux du travail social avec une démarche très proche de celle du gouvernement précédent. La mise en place de l'acte 3 de la décentralisation et de la loi qui va en découler est lourde de conséquences pour notre secteur qui transfèrera toute l'action sociale et médico-sociale sur les départements et rentrera en vigueur début 2015.



Quel bilan collectif tirons-nous de l'activité de notre Union Fédérale ?

Plus de 70 000 signatures de pétitions ont été remises au patronat associatif, 300 000 triptyques ont été diffusés dans la CCNT 66 lors de nombreuses journées d'actions dont la plus conséquente a rassemblé 100 000 personnes sur tout le territoire français, 2 rencontres

Rapport d'orientation

Présentation, discussions et amendements des 3 textes proposés dans le Perspectives Santé n°156 : Enjeux et mutation du secteur social et Médico-Social, repères revendicatifs propres au secteur social et Médico-Social, renforcement de l'organisation et de la Vie syndicale (conditions pour le développement du rapport de force).

Discussions et amendements autour de 18 résolutions soumises au congrès afin de constituer une feuille de route pour la CE à venir : Renforcer la CGT, travailler sur un plan national de syndicalisation, mettre l'accent sur la

syndicalisation des jeunes avec un matériel spécifique, avoir l'exigence d'une plus grande cohérence revendicative par un travail transversal avec toutes les Unions Fédérales et collectifs de la fédération, construction ou renforcement des collectifs retraités, organiser et poursuivre le renforcement de la formation des dirigeant-es sur connaissance du champ fédéral, enjeux et mutations du secteur, créer, développer et renforcer les commissions de l'Action Sociale départementales, commissions régionales, coordinations régionales, développement d'une offre de soins publique dans le cadre d'un grand service public de santé et d'action sociale financé intégralement par la solidarité nationale, développer une démarche de proximité territoriale pour répondre aux besoins des salarié-es avec les syndicats ; les USD, les UL, les UD, créer des CHSCT de site voire d'association, faire reculer l'insécurité dans l'emploi en portant notre revendication d'une Sécurité Sociale professionnelle et gagner un nouveau statut du travail salarié, porter notre CCUE dans les NAO, SMIC de base conventionnel à 2 125 € bruts, égalité femme/ homme, reconquête de la protection sociale, une nouvelle conception de la direction de l'UFAS avec 2 principaux critères (parité femme/ homme et rajeunissement), veiller à une bonne communication avec nos syndiqué-es (mettre à jour régulièrement le site fédéral, renforcer l'expression de notre activité dans les supports de communications de la Fédération (Perspectives Santé, Cahiers de la vie fédérale, Bulletin fédéral), développer des campagnes dynamiques pour progresser aux futures élections professionnelles.

Évolution de l'outil syndical

Une contribution avait été proposée au congrès par la CE de l'UFAS sortante, visant à un débat sur la transformation de l'outil syndical et sur une possible évolution des statuts de l'Union Fédérale qui en permette la mise en œuvre. Cette proposition devant être mise en débat pour le prochain congrès fédéral.

Des camarades de diverses délégations ont déposé une motion à la présidence du congrès, estimant qu'un débat sur la modification des statuts n'était pas d'actualité. Les congressistes ont pris acte de cette motion, le débat prévu à l'ordre du jour sur cette thématique s'est néanmoins poursuivi. Il a été conclu par une consultation du congrès au travers d'un vote à main levée sur l'opportunité de transmettre ce document à la Fédération : **une majorité de congressistes s'est prononcée « contre » à main levée.**

Election de la Commission Exécutive

34 candidatures : 12 femmes, 22 hommes, la parité n'est malheureusement pas réalisable.

A l'issue de ses travaux, la commission des candidatures propose de porter la CE à 28 membres et les candidat-es de la liste qu'elle présente unanimement au vote du Congrès sont élu-es (voir liste sur le site Fédéral).

La Commission Exécutive se réunit pour élire le nouveau secrétaire général : Xavier GUILLOT est élu à l'unanimité.

Conclusion

Ce 7^e congrès de l'UFAS constitue un moment positif de vie et de construction syndicale. Des débats riches, une unité renforcée qui a pu être constatée sur les votes essentiels. Des signes forts vers la féminisation - les 12 femmes candidates ont été retenues de façon prioritaire - et l'élection de notre camarade Xavier Guillot, aide médico-psychologique (AMP) de 37 ans au Secrétariat Général, marquent aussi une volonté de concrétiser fortement notre orientation de rajeunissement et de diversification de notre direction sur ce champ d'activité fédérale. Il nous reste bien-sûr du chemin à faire, nous en sommes conscients et nous comptons y travailler au plus tôt...



SOUS LE PRISME DE LA SANTÉ PRIVÉE

47 délégué-e-s (2/3 de femmes et 1/3 d'hommes.). Même si ce nombre est inférieur au maximum que nous nous étions fixés, nous pouvons nous satisfaire d'une diversité de catégories professionnelles représentées émanant des Conventions Collectives CCN 51, CLCC, CRF, FHP, SYNERPA, Thermalisme.



Cependant, nous regrettons l'absence de l'EFS, des cabinets dentaires, Prothésistes dentaires, Cabinets médicaux, CISME.

Nos marges d'amélioration dans ces secteurs seront conséquentes pour le prochain congrès...

Notons aussi la participation de délégué-es de groupes lucratifs qui a été des plus intéressante.

Le rapport d'activité

Comme pour l'Action Sociale, il a été fait état du contexte politique, économique et social dégradé : **gel des salaires, perte du pouvoir d'achat, déréglementation du travail : en lien avec la signature de l'ANI, atteintes de nos acquis sociaux : Sécurité Sociale, CAF, assurance maladie, assurance vieillesse, retraite décente.**

Le débat a beaucoup porté sur la nécessité de défendre et d'améliorer nos conventions collectives et d'œuvrer, par notre action collective, à la mise en œuvre du projet de convention collective unique que porte la Fédération dans ses repères revendicatifs.

Le Rapport Orga/Qualité de vie syndicale

L'activité de l'Union Fédérale de la Santé Privée est dense et s'est encore considérablement diversifiée lors du mandat écoulé. Le salariat de ce secteur ne cesse d'augmenter et une grande responsabilité nous incombe pour répondre aux enjeux qui nous sont posés. La qualité de vie syndicale est un élément prépondérant de cette construction, elle devrait permettre de mieux s'organiser afin de mieux répondre au salariat de la santé privée.

Débats au congrès

L'ensemble des débats a été enrichissant et constructif. Il faudra les poursuivre, comme ceux engagés autour de notre revendication d'un grand service public de Santé et d'Action Sociale. Un nouveau statut du travail salarié et notre CCUE CGT auraient mérité d'être davantage débattus. Pourtant **une feuille de route** a été déclinée en 8 résolutions, en lien avec le projet d'orientation tel que présenté dans le Perspectives d'août 2013.

Cette **feuille de route** doit être portée par tous, à tous les stades des négociations.

La résolution 1 propose de rompre avec le processus de marchandisation et de tout mettre en œuvre afin de développer une offre de soins publique dans le cadre d'un grand service public de santé et d'actions sociales

La résolution 2 concerne les financements des établissements, dont l'abrogation de la loi HPST, la suppression de la T2A, l'arrêt de tous les PSE, etc...

La résolution 3 dénonce la politique salariale actuellement mise en œuvre et porte nos revendications d'un salaire minimum et la déclinaison proposée dans notre convention unique et étendue de haut niveau

La résolution 4 dénonce les attaques successives du Code du travail et de l'ensemble de nos garanties collectives et décide de la poursuite de la mise en place d'un nouveau statut du travail salarié et ce qui en découle.

La résolution 5 est en lien avec la loi du 20 août 2008 et de la connaissance de la représentativité. Il est indispensable d'améliorer et de pérenniser la représentativité de notre organisation syndicale CGT, de ce fait, tout doit être mis en œuvre afin d'entrer dans cette dynamique.

La résolution 6 concerne les droits syndicaux, il est nécessaire de conquérir et de pérenniser des droits nouveaux et d'obtenir la généralisation de l'information syndicale sur le temps de travail.

La résolution 7 traite de l'organisation et de la vie syndicale.

La résolution 8 traite de la défense des retraites.

Les enjeux de syndicalisation, la formation syndicale, la discrimination, la santé au travail ont également été des thématiques qui ont traversé les débats et passionné les participants. Nous vous invitons à en prendre connaissance par les différents documents qui feront le rendu de ce congrès.

Election de la Commission Exécutive

La nouvelle CE de l'UFSP est donc composée de 28 membres, dont 17 femmes et 11 hommes, 12 anciens membres et 16 nouveaux. Le plus jeune membre est âgé de 38 ans, les 2 membres les plus âgés ont 61 ans. La CE s'est réunie le vendredi matin afin d'élire sa secrétaire générale, Anne Taquet.



UNE JOURNÉE COMMUNE ACTION SOCIALE-SANTÉ PRIVÉE, DEUX THÈMES

Santé au travail

La matinée a été consacrée aux questions de santé au travail et l'après-midi, des ateliers ont été mis en place sur les thèmes du travail syndical, de la construction de nos outils, de la discrimination et des attaques dont font l'objet de plus en plus de syndicalistes. De cette seconde expérience de congrès communs UFAS-UFSP, nous tirons la conclusion qu'il faut continuer sans aucun doute dans cette voie, mais en préparant mieux nos séances de travaux collectifs dans leur contenu et leur animation entre les deux Unions Fédérales.



Qualité de vie syndicale et organisation

Le rapport présenté développait plusieurs axes et notamment :

- Les enjeux de la représentativité syndicale (paysage syndical : loi du 20 août 2008) qui prennent de plus en plus d'ampleur dans notre secteur social et médico-social.
- La syndicalisation comme moteur pour une réelle réponse à la représentativité.
- La vie démocratique.
- ...



Conclusion

Nul doute aussi que nos outils doivent évoluer : les Unions Fédérales doivent être renforcées et s'inscrire pleinement dans l'espace revendicatif de la Fédération auquel elles sont rattachées, ce dans l'objectif d'une meilleure efficacité, cohérence et déploiement de notre projet fédéral. Dans un avenir rapproché, il nous sera nécessaire de construire sans cloisonnement des plateformes revendi-

catives communes public / privé et s'appuyant sur notre convention collective unique, étendue et de haut niveau.

Nous devons être attentifs aux élections professionnelles et prendre des dispositions afin d'améliorer notre influence et notre représentativité. Le renforcement de notre organisation doit être une priorité pour tous afin de contribuer à un meilleur rapport de forces en faveur des salarié-es de nos champs d'intervention.

L'ACTUALITÉ DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Cette brève rétrospective de la négociation collective dans le secteur privé illustre bien le fait qu'il va falloir, par nos actions, peser sur la négociation collective en 2014. Pour changer de logique de développement, pour changer la donne, nous le savons, le monde du travail doit s'organiser, se rassembler, s'unir et agir... Comme première étape, la CGT propose, dans l'unité la plus large, de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emploi, de conditions de travail, de protection sociale, de service public, le 6 février 2014. Sur les lieux de travail, agissons pour porter nos revendications et retrouvons-nous nombreux pour manifester tous ensemble.

Où en est-on dans la Commission Paritaire de Négociation de 66 ?



En matière de politique salariale, les employeurs ont osé présenter un avenant qui portera la valeur du point à compter du 1^{er} avril à 3,76 euros au lieu de 3,74 actuellement.

La CGT a rappelé aux employeurs que depuis 16 ans, année après année, la perte du pouvoir d'achat s'est accentuée. Cette perte atteint aujourd'hui 25% de manque à gagner. Ainsi, pour pouvoir uniquement garder depuis cette période le même pouvoir d'achat, il faudrait une valeur de point à 4,74 €. Autre chiffre édifiant et qui démontre l'écrasement de la grille de rémunération : il faudrait le point à 3,80 € pour que le minimum conventionnel soit au niveau du SMIC ! La CGT réaffirme qu'en l'absence totale de négociations, elle ne signera pas l'avenant salarial proposé par les patrons. Aujourd'hui, il y a une volonté claire des employeurs de jouer la rupture et le mépris sur l'ensemble des dossiers : politique salariale, prévoyance, formation et intégration des nouveaux métiers... Pas la moindre ouverture, des propos et propositions provocatrices... Ce constat est partagé par l'ensemble des organisations de salarié-es. Le 29 janvier prochain aura lieu la conférence salariale. Pour la CGT, il faut faire de cette journée un grand moment de mobilisation dans l'unité la plus large afin de contraindre les tutelles comme les employeurs à répondre aux besoins des salarié-es en matière de politique salariale.

UNISSS, CCNT du 26/08/1965... et la CGT

Historique : En 1964, trois syndicats patronaux créent la Fédération Française des Etablissements de Soins, de Cure et de Prévention pour Enfants et concluent le 26 août 1965 une Convention Collective Nationale de Travail. En 2001, la Fédération deviendra Union intersyndicale des Secteurs Sanitaires et Sociaux (l'UNISSS) et compte à ce jour environ 6 500 salarié-es. Cette convention collective nationale de travail n'est pas dans la branche UNIFED.

Rénovation CCNT 65 / Revendication CCUE CGT

En 2011, suite aux travaux de toilettage opérés dans les conventions qui font partie de l'UNIFED, l'UNISSS se lance dans la refonte de la CCNT 65.

La nouvelle écriture, en droit constant, lui permet de faire évoluer le texte au plus près des obligations législatives. Tout en se basant sur sa proposition de Convention Collective Unique Étendue, la CGT émet des revendications afin d'intégrer, pour les salarié-es, des acquis sociaux présents au sein des conventions 51 et 66.

Si toutes les propositions impliquant un budget plus important sont systématiquement rejetées par les employeurs, la CGT note leur volonté de ne pas mettre en cause les droits acquis : le dialogue est maintenu.

En 2012, le premier volet de la convention a pu être rénové. Pour 2013, dans un climat de morosité, les commissions ont pour principal objet la refonte des grilles de salaire et la rédaction d'un règlement interne pour la commission nationale paritaire de conciliation, d'interprétation et de validation des accords d'entreprise.

En l'état, la marge financière est très limitée. La CGT restera vigilante sur les sujets des nouveaux métiers à intégrer et sur les effets pervers de la loi sur la sécurisation de l'emploi.

En clair, il faudra certainement se mobiliser pour faire aboutir nos revendications...



Négociations dans la branche UNIFED : la CGT ne cautionnera pas la précarité !



L'UNIFED (Union des Fédérations d'Employeurs du non lucratif sanitaire médico-social et social : Croix-Rouge, FEHAP, FEGAPEI, SYNEAS et UNICANCER), ce sont 19 000 établissements regroupant 700 000 salariés. Les acteurs patronaux sont les employeurs des conventions et accords CCNT 66, CCNT 51, CHRS, Croix-Rouge et CLCC.

Des employeurs très pressés qui essaient d'imposer un rythme frénétique de « négociations » tous terrains qui ne sont que les transcriptions d'obligations légales sans « valeur ajoutée de la branche ». Trois thématiques sont à l'ordre du jour dans le même temps : la santé au travail, le contrat de génération et le temps partiel.

C'est sur ce dernier thème que le rythme est devenu carrément expéditif, compte-tenu des obligations légales au 1^{er} janvier 2014. Cette négociation est directement liée à l'entrée en vigueur de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2012, issue de l'A.N.I. du 11 janvier 2013 signé par la CFDT, CFTC et CFE-CGC.

L'introduction d'un seuil de 24 heures pour le temps partiel pourrait constituer une mesure positive si la loi ne prévoyait pas la possibilité de multiplier les dérogations et n'introduisait la modulation du temps de travail qui n'était pas possible pour les temps partiels depuis l'A.N.I. de 2008. Nos employeurs se sont donc engouffrés dans ces failles en multipliant les propositions de dérogations, les personnels concernés, en baissant la majoration des heures complémentaires et supplémentaires, en multipliant les possibilités d'avenants au contrat de base.

Toutes ces mesures d'adaptation étant proposées pour « éviter d'être contraints de faire appel à des prestataires extérieurs » plus souples, compte-tenu des besoins des établissements et services.

Pour la CGT, le contrat de 24 heures doit être la règle et les dérogations ne sont que de rares exceptions très encadrées. Dans tous les cas, le salarié doit pouvoir franchir le seuil des 200 heures trimestrielles et 800 heures annuelles pour pouvoir garantir ses droits à la retraite et maladie. Toute heure complémentaire ou supplémentaire doit être majorée à 25% puis à 50% comme le préconise la Cour de justice européenne. Le projet d'accord issu de la séance de négociation est bien loin du compte avec des temps de dérogation à 2 heures pour un bien trop grand nombre de métiers et aussi un temps de 14 heures possible pour tous, qui ne garantit même pas l'accès aux minima sociaux (il faudrait au moins 16 heures hebdomadaires pour cela).

Devant ces propositions inacceptables, la CGT prendra toutes ses responsabilités et engagera l'ensemble des autres organisations de salarié-es à faire de même... **Les employeurs de l'UNIFED doivent revoir leur copie, ou ne pas avoir d'accord dérogatoire !**

FHP : lutter pour améliorer les garanties collectives !



La convention collective mise en place en 2002, sans la signature de la CGT, n'a que très peu évolué depuis cette date, ou plus exactement, elle régresse d'année en année.

La dernière attaque remonte à avril 2012 avec l'avenant 25.

Il devait être applicable un an à compter du 1^{er} juillet, sa finalité était de supprimer de la grille les salaires inférieurs au SMIC. La grille de classification devait être revue rapidement.

Depuis cette date, aucune revalorisation des emplois ou des salaires n'a pu aboutir.

Le RAG (Revenu Annuel Garanti) a disparu pour les bas salaires puisqu'il est maintenant intégré au complément SMIC. A l'origine, le RAG garantissait des salaires au moins égaux au SMIC + 5,7%. Pendant de nombreuses années, le blocage de la valeur du point a favorisé les accords d'entreprise.

Aujourd'hui, 88 % des entreprises versent des rémunérations au-dessus de la convention collective et seulement 12% des rémunérations sont conformes à celle-ci.

La FHP propose maintenant un salaire annuel avec le risque de voir certaines professions évoluer différemment au gré du marché du travail.

Les groupes A et B seraient transformés en niveau A, B, ou C, mais les critères d'évolution restent vagues et aucun document écrit n'a été proposé aux négociateurs.

La question qui se pose aujourd'hui porterait sur la volonté de la FHP de dénoncer la convention collective et de suivre le modèle de la FEHAP (CCN 51).

Depuis des années, au niveau national comme dans les entreprises, les négociations ne sont ni sincères, ni loyales. Le seul moyen d'obtenir des avancées est de construire un rapport de force.

Les cliniques de Montpellier, parmi d'autres, nous l'ont démontré.

Un mouvement de près de trois semaines, avec une très forte mobilisation en 2010, a permis un déblocage de la valeur du point dans un bon nombre d'établissements.

Depuis, certaines cliniques de Montpellier ont aujourd'hui une valeur du point de près de 7,50 € et une prise en charge de la mutuelle santé.

C'est bien la démonstration que même si nos directions ne nous font pas de cadeaux, nous pouvons, par nos mobilisations dans les établissements et nos luttes, obtenir des salaires décentés, l'amélioration de nos garanties collectives et des améliorations de nos conditions de travail.

CCNT 51



A la demande de la FEHAP, nous avons répondu favorablement à une demande de bilatérale. Le Directeur de la FEHAP a rappelé le contexte, à savoir une recommandation patronale qui s'applique depuis le 2 décembre 2012. A ce jour, participent aux négociations paritaires : CFDT, CFE-CGC (et plus récemment CFTC en tant qu'observateur). L'application de cette recommandation patronale pose problème et la FEHAP souhaite redéfinir le périmètre du socle conventionnel afin que la base conventionnelle soit restructurée.

Ils ont besoin d'une convention collective ; il y a donc nécessité pour cela de transformer la recommandation. Le Directeur Général souhaite donc réintégrer 95 % de la convention collective par un avenant de restauration. Il rappelle la situation de blocage sur les 15 points et propose d'en renégocier une partie, sachant qu'il y en a cinq qui bloquent (les jours fériés, le paiement à 100 % des heures supplémentaires, l'avancement de l'ancienneté, la reprise de l'ancienneté et la prime de départ à la retraite). La FEHAP accepte d'en rediscuter mais sur la base de la proposition de l'avenant de substitution de novembre 2012 !... alors que la CFTC, FO et la CGT ont déjà fait valoir leur droit d'opposition car il s'agit d'un marché de dupes !

Pour la Direction de la FEHAP, le but premier de cette recommandation serait de dégager des marges de manœuvre pour maintenir l'emploi, contrairement à ce qu'elle a toujours soutenu pendant la durée des négociations.

C'est la preuve que la CGT avait vu juste : cette recommandation servira à compenser des budgets insuffisants mais sur le dos des salarié-es !

Aujourd'hui la chambre patronale reconnaît à demi-mots que la recommandation n'a pas amélioré la situation des établissements. La CGT a exprimé sa demande d'une commission mixte paritaire, ce que la FEHAP refuse tout net. Pour nous, la restauration d'un dialogue social de qualité est indispensable et ne peut se faire qu'avec l'aide d'un médiateur. **Nous continuons donc à porter cette exigence auprès des ministères.**

Nous avons, en outre, rappelé nos revendications, notamment en matière de politique salariale, la prise en compte de la pénibilité...

Ce qui est important pour la FEHAP (qui peut difficilement se passer de la CGT au regard de notre représentativité), c'est que nous retournions négocier pour intégrer l'ANI (négociation sur la complémentaire santé, etc.) dans la convention au niveau national. Inutile de préciser que dans ces conditions, la CGT ne retournera pas à la table des négociations.

Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à s'adresser au ministère afin d'obtenir la mise en place d'une commission mixte paritaire et pour appuyer cette démarche, nous vous invitons à signer et faire signer massivement la pétition pour le rétablissement intégral de la CCNT 1951.



Croix-Rouge Française



La convention vient de subir un « toilettage » en profondeur avec la révision de 14 articles que la CGT a refusée

de signer (malgré le chantage odieux d'aller sur une dénonciation totale si la chambre patronale n'obtenait pas de signatures).

Ce que nos employeurs appellent « toilettage » ne comporte dans les faits que des moins qui ont pour objectif d'abaisser le coût du travail.

C'est, pêle-mêle, la fin du congé allaitement, la suppression de la récupération des jours fériés tombant sur un jour non travaillé, la diminution des indemnités de départ en retraite, la réduction de la reprise d'ancienneté, un nouveau mode de calcul des congés payés pour les salarié-es en arrêt maladie, l'uniformisation du barème kilométrique pour les salarié-es de l'aide à domicile... Avec toutes ces mesures, ce sont les bas salaires et les emplois précaires qui seront les premières victimes. Honte à un employeur, relevant de l'économie sociale, qui décide de taper fort sur les salarié-es en leur faisant porter l'effort de redressement de ses comptes !

La CGT rappelle que le déficit est principalement dû à une gestion, une stratégie managériale et organisationnelle hasardeuse de l'association et à l'insuffisance des financements publics. La CGT refuse que les salarié-es servent encore une fois de variable d'ajustement.

En matière de salaire, la CRF n'augmente plus la valeur du point. Cette année, on ose nous proposer en Négociation Annuelle Obligatoire d'utiliser la maigre enveloppe (0,41% de la masse salariale) en distribuant une prime non pérenne à une certaine catégorie du personnel.

Pour nous, cette proposition est inacceptable et nous revendiquons avec force une augmentation substantielle de la valeur du point et le rattrapage de tout le pouvoir d'achat perdu depuis ces dernières années.



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

CONSEILS DES PRUD'HOMMES : LEUR REMISE EN CAUSE SERAIT UNE ATTEINTE GRAVE A LA DÉMOCRATIE !

Les conseillers prud'homaux, au nombre de 14 000 répartis en 209 conseils sur l'ensemble du territoire national sont élus tous les 5 ans. Ils sont une force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice subi de la part de leur employeur. C'est pour cette raison qu'ils font l'objet d'attaques incessantes visant à rendre la juridiction prud'homale de plus en plus difficile d'accès aux salarié-es et la moins contraignante possible pour les employeurs. C'est dans cette logique que le Gouvernement, par la voix de son ministre du Travail, vient de décider de supprimer les élections des conseillers prud'homaux prévues fin 2015.

Un long processus en gestation

Les attaques incessantes pour défaire les conseils des Prud'hommes ne datent pas d'aujourd'hui. Déjà, en 2008, le Président Sarkozy remettait en cause cette juridiction en repoussant de deux ans la tenue des élections prud'homales (de décembre 2013 à décembre 2015). La réforme de Madame Dati, Ministre de la Justice de l'époque, a aussi supprimé 63 conseils de prud'hommes sur 271 et a également strictement encadré le temps autorisé pour la rédaction des jugements, l'étude des dossiers... Le tout a conduit à restreindre considérablement les outils de travail des juges prud'homaux ; le gouvernement Hollande s'inscrivant fidèlement dans la même logique procéderait donc à la funeste tâche en remettant en cause l'élection des juges par les salarié-es.

C'est la libéralisation rampante de l'institution juridique qui est à l'œuvre et qui finira par rendre obligatoire l'intervention des avocats libéraux, comme c'est le cas depuis les années 80 pour la saisine de la Cour de Cassation. L'interdiction faite aux défenseurs syndicaux de saisir eux-mêmes la Cour de Cassation pour les salarié-es a considérablement augmenté le coût de la justice, empêchant de fait l'accès au droit à quantité d'entre eux, le coût des avocats plaidant devant la Cour de Cassation s'élevant à plusieurs milliers d'euros... C'est déjà le gouvernement socialiste de l'époque qui avait cédé aux pressions des avocats et leur avait laissé le monopole du mémoire écrit à produire... Pourtant auparavant, bon nombre de militants syndicaux avaient fait aussi bien et à moindre coût !

Quelles conséquences ?

C'est une libéralisation de l'institution juridique car bientôt, il faudra avoir des avocats libéraux pour se défendre ! (Rappelons-nous la refonte des statuts des avocats en Cour de Cassation). Atteintes à la démocratie, atteintes à la représentativité : dans les TPE, le 28 novembre 2012 et le 12 décembre 2012, la CGT est placée 1^{re} organisation syndicale avec 29,54 % des voix, devançant de plus de 10 points la CFDT. Aujourd'hui, le

Gouvernement veut s'attaquer à la désignation démocratique des juges des Conseils de Prud'hommes. **Notre syndicat CGT ne serait-il pas "trop" représentatif aux yeux de certains ?**



La manœuvre consistant à supprimer l'élection sous un prétexte économique (on économise donc en faisant reculer la démocratie !) ne vise-t-elle pas plutôt à favoriser encore les organisations syndicales "réformistes", car les critères d'attribution des postes de conseillers prud'homaux, si elle repose sur la fameuse mesure de la représentativité retenue dans le cadre de l'accord scélérat ANI, favoriserait largement la CFDT et la CFTC notamment.

On verrait ainsi ces deux syndicats, pourtant arrivés très loin derrière la CGT lors des élections prud'homales de 2008, reprendre par ce tour de passe-passe des dizaines de postes dans les conseils de prudhommes à la CGT.

La CGT exige le maintien des élections prud'homales pour respecter le principe de la représentativité, la démocratie et la défense de toutes et tous les salarié-es par les salarié-es.

Signez et faites signer massivement la pétition en ligne sur :

<http://www.cgt.fr/Je-signe-pour.html>

FONCTION PUBLIQUE : ACTION LE 6 FÉVRIER !

Après la nouvelle semaine de mobilisation unitaire des organisations syndicales de la Fonction publique du 9 au 13 décembre, le gouvernement persiste à demeurer sourd aux légitimes exigences des personnels. Que ce soit en matière de salaires et de pouvoir d'achat, de retraites, d'emploi et de services publics, tout semble indiquer que le Président de la République et le Premier ministre comptent continuer la même politique injuste et improductive en 2014. **La CGT a décidé d'une journée d'action interprofessionnelle le 6 février prochain.** L'ensemble des salarié-es, du privé comme du public, ont toutes les raisons de s'y inscrire résolument. C'est pourquoi, sans attendre, la CGT Fonction publique **appelle les agents des trois versants de la Fonction publique à participer activement à cette nouvelle étape de la construction du rapport de force nécessaire pour gagner sur nos revendications.**

STATUT DES PH : PÉTITION À LA MINISTRE

Le statut actuel des médecins hospitaliers ne répond plus aux attentes des praticiens et nécessite une profonde rénovation. Une récente enquête réalisée auprès des jeunes médecins montre que près de 66 % d'entre eux sont désormais prêts à renoncer à la profession de médecin d'ici les prochaines années pour différentes raisons majoritairement liées à l'évolution des conditions d'exercice. Le syndrome d'épuisement professionnel est la première raison évoquée par ceux qui envisageraient un changement de métier. Le décompte du temps de travail et la prise en compte de la pénibilité sont donc des enjeux majeurs dans l'attractivité de ces métiers. En quelques années, la problématique du temps de travail est ainsi devenue une source de dysfonctionnement et de défiance au sein des hôpitaux, véritable facteur de démotivation, de conflit et d'épuisement des professionnels.

La CGT demande l'ouverture immédiate de négociations sur le décompte du temps de travail en heures, la prise en compte de la pénibilité du travail, l'alignement des droits sociaux, notamment en ce qui concerne la maladie et la retraite, sur ceux dont bénéficient les agents de la Fonction publique. Par ailleurs, nous demandons que des négociations soient engagées pour une intégration des médecins hospitaliers dans la Fonction publique dans le cadre d'un statut unique avec les médecins de la Fonction publique d'État et de la Fonction publique territoriale. L'objectif étant de ne conserver que deux cadres d'emploi : **celui de titulaire et celui de contractuel.**

SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS PHILIPPINS



Le passage d'un violent typhon constitue la catastrophe naturelle la plus meurtrière de l'histoire récente des Philippines.

Des pointes de vent à 315 km/h ont balayé des régions entières, laissant des champs de ruines et faisant un nombre considérable de victimes.

Le bilan provisoire est de 10 000 morts, les blessés se comptent par milliers, les disparus sont innombrables et les familles sont toutes frappées.

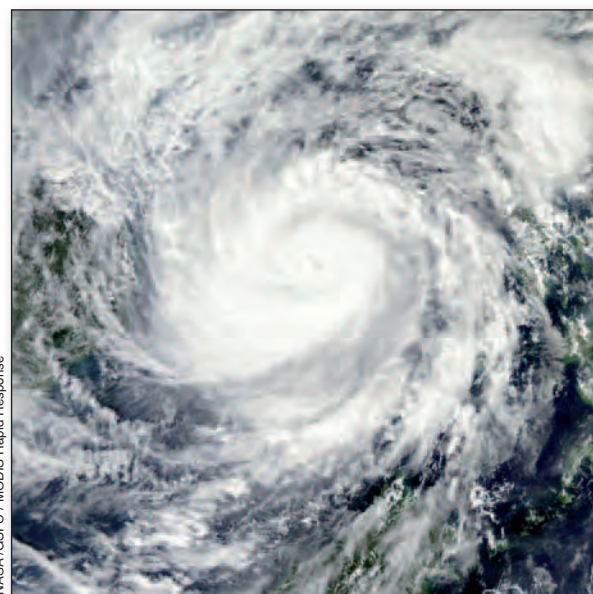
Les destructions matérielles sont telles qu'il faudra sûrement plusieurs années au peuple philippin pour se remettre et reconstruire le pays.

La CGT se sent pleinement solidaire des victimes du typhon.

Avec L'Avenir social, son association de solidarité, elle appelle l'ensemble de ses organisations, ses syndiqué-es, les salarié-es actifs et retraité-es, à se mobiliser dans le cadre d'une campagne de solidarité financière visant, en lien avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), à apporter une aide dans la durée sur des projets pérennes, et ce à partir des besoins exprimés par les organisations de travailleurs philippins.

Vous pouvez participer en adressant vos dons par chèque à l'ordre de :

**« L'Avenir social - solidarité Philippines »
263, rue de Paris - case 419
93514 Montreuil CEDEX**



Vous accompagner dans la négociation des régimes frais de santé



Une équipe au service des branches professionnelles

Adéis en chiffres

- 64 accords conventionnels suivis (12 en santé)
- 280 M€ de cotisations en prévoyance et santé
- 960 000 salariés couverts

- Un spécialiste pour vous conseiller et vous guider dans toutes les étapes d'un accord de branche
- Une connaissance parfaite de la négociation collective de la protection sociale
- Une maîtrise de l'environnement juridique, fiscal et social
- Un savoir-faire pour une couverture sociale globale : prévoyance, épargne salariale, retraite supplémentaire...

3 secteurs dédiés pour une meilleure connaissance des environnements

- Agriculture, industries et transport
- Economie sociale, médico-social et enseignement
- Commerce et services

adéis
Pour les branches professionnelles



ASSURER **60 BRANCHES** DE MÉTIERS, C'EST UN **MÉTIER**

—
AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise.

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS - Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 - dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

**PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ACTION SOCIALE**